

AFFAIRE N°13 - Paiement des honoraires d'un montant de 265.442. fra. dus au Cabinet AUBRY, Ingénieur-Topographe, pour exécution de travaux topographiques sur un terrain sis à Saint-Benoît au lieu dit Sainte-Clotilde, destiné à recevoir la construction de deux Collèges Polyvalents de 1er cycle.

Le Maire : je vous demande, Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à effectuer le règlement de la somme de 265.442. fra. représentant les honoraires du Cabinet AUBRY pour travaux topographiques exécutés sur un terrain destiné à recevoir la construction de deux Collèges Polyvalents de 1er cycle.

La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 1965.

Je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Moris Le Moëc / 1964
P/le Préfet
Secrétaire Général
signé : J. Guichard